



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 20901

Texte de la question

M. Lucien Degauchy interroge M. le ministre de l'intérieur sur le coût engendré par les décisions successives et contradictoires d'enlèvement et de remise en place des panneaux annonçant les radars. De plus les automobilistes sont déstabilisés par ces revirements, et à cela s'ajoute la mauvaise signalisation de limitation de vitesse. En effet, faute de panneaux bien précis, il n'est jamais facile de savoir quelle est la vitesse autorisée. Aussi il lui demande que soit décidée une fois pour toutes l'installation ou non des panneaux avertisseurs et que les panneaux de limitation soient beaucoup plus visibles.

Texte de la réponse

Le gouvernement a décidé en 2011 de retirer les panneaux de signalisation des radars fixes, puis après réflexion, a choisi de conserver une signalisation sous la forme des radars pédagogiques affichant la vitesse des véhicules. A la suite des recommandations du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) du 13 février 2013, relatives au signallement des radars fixes, le ministre de l'Intérieur a décidé de revenir à une présignalisation de ces dispositifs au moyen de panneaux. Les travaux du CNSR ont en effet mis en évidence que les panneaux sont bien compris par les usagers et participent à la baisse de la vitesse dans une zone de plusieurs kilomètres autour de ces radars fixes. Ainsi, l'arrêté du 4 mars 2013 fixant les dispositions relatives à la signalisation des dispositifs de contrôle automatisé de la vitesse réintroduit les panneaux annonçant une zone où la vitesse est contrôlée par un ou plusieurs dispositifs de contrôle automatisé. Enfin, dans le but d'accroître la lisibilité des vitesses maximales à ne pas dépasser, l'arrêté du 4 mars 2013 précise que les panneaux prévus pour signaler une zone où la vitesse est contrôlée seront implantés à proximité immédiate du panneau indiquant ou rappelant cette limite.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20901

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2736

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6166